

Droit à l'image d'enfant mineur.

Par cremades, le 13/01/2009 à 09:17

Bonjour,

Ma fille de 10 ans a participée à une compétition sportive. Dans ce cadre, elle a été prise en photo par un photographe professionnel, mais sans autorisation des parents. Ces photos ont été ensuite proposées à la vente et le professionnel a refusé de transférer le fichier (sur clé US même moyennant finance.

En avait-il le droit?

Sinon, que dois-je faire pour reccupérer les clichés ?

Suis-je en droit de saisir la justice et demander réparation ?

Merci de me répondre